

Avis aux étudiants libanais

Le 9 mai 2009, le Gouverneur de la Banque du Liban promulgua une circulaire, incitant les banques libanaises à plus de flexibilité dans l'octroi des prêts aux étudiants libanais désireux de poursuivre leurs cursus universitaires au Liban ou à l'étranger.

Cet assouplissement de conditions aura pour premier effet de reporter à l'année suivant l'obtention du diplôme, le début du remboursement qui ne pourra plus s'étaler sur plus de dix ans. Aussi importante est également la baisse du taux d'intérêt annuel qui ne dépassera plus guère les 3%, frais de dossier et de gestion inclus.

Il est à noter que les prêts classiques pour étudiants disponibles à ce jour, obligent les parents à commencer le remboursement dès la première année d'études, accablant les budgets des ménages d'un taux d'intérêt pouvant dépasser les 10% sur une base d'emprunt en dollars américains.

Certaines banques ont déjà répondu à cette incitation qui vise avant tout à aider la classe sociale à revenus modestes alors que nombre d'entre elles étudient sérieusement les possibilités de passer des accords avec les institutions d'enseignement supérieur libanaises. Ces dernières accepteraient même d'accorder aux banques entre 10 et 15% de remise sur les frais de scolarité actuellement en vigueur, ce qui permettrait même d'offrir des prêts à taux « zéro », étant donné que les banques se verront payer leurs marges par les universités et non plus par les étudiants.

L'octroi du prêt sera conditionné par une garantie bancaire couvrant la totalité du prêt et n'autorisera l'échec de l'étudiant qu'une seule fois tout au long de son cursus.

*Source : Quotidien *Asafir* du 18 juillet 2009 (Traduction abrégée par les soins de l'Ambassade).*